



Covid-19 et passe sanitaire au Togo

Difficile application de la mesure prise par le gouvernement

Parfois, lorsque l'on est tellement animé par le vif désir de protéger ses enfants, il peut arriver que des parents prennent des décisions difficilement applicables. C'est visiblement ce qui est arrivé au gouvernement du Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé. En prenant la décision d'imposer la présentation ...



PAGE 3

INCLUSION FINANCIERE



Echos des bénéficiaires des produits FNFI

AKOLLOR Afi Kafui, propriétaire d'une entreprise de détergence

AKOLLOR Afi Kafui est une jeune Femme Togolaise qui a déjà travaillé pendant quelques années dans une structure privée de Lomé. Bravant la réticence de ses proches ...

PAGE 2

DEVELOPPEMENT



Programme alimentaire scolaire

Un appui supplémentaire de près de 980 millions FCFA accordé par l'Etat

Au cours du Conseil des ministres tenu mardi 12 octobre à Lomé, la ministre du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes a présenté une communication sur la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire ...

PAGE 5

Ethique du tourisme

Vers la ratification d'une convention-cadre par le Togo

Le Togo se prépare à ratifier la convention-cadre relative à l'éthique du tourisme. Le sujet est revenu au Conseil des ministres qui s'est tenu mardi ...

PAGE 5

Assemblée nationale

Le projet de loi instituant l'assurance maladie universelle au Togo voté

Les députés ont voté, mardi 12 octobre au siège de l'Assemblée nationale à Lomé, le projet de loi instituant l'Assurance maladie universelle au Togo. Le texte vise à fournir des soins adéquats à tous les Togolais

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Affaire Mèche Amina : au-delà de la loi, tenir compte de la dimension humaine

La situation à la société Mèche Amina continue de susciter beaucoup d'intérêt. D'une affaire de grève illicite ayant occasionné le licenciement de milliers d'employés, l'on est arrivé à la rédaction de lettres de demande de pardon et à une campagne de boycott des produits issus de cette société. Aujourd'hui, de bonnes volontés comme l'honorable Vincent Kodzo Améganvi, député du groupe parlementaire Net/PDP à l'Assemblée nationale togolaise, ont décidé de s'impliquer.

Cette affaire est en cours depuis quelques semaines et mérite que l'on s'y penche sérieusement. Des défenseurs des droits de l'Homme comme le Pasteur Edoh Komi et André Kangni Afanou ont clairement pris position en faveur des employés. Mais, en suivant de près le déroulement de l'affaire, il semble qu'il y ait eu effectivement une violation du code du travail. Selon l'honorable Améganvi qui a rencontré les deux parties, les délégués syndicaux qui sont accusés d'avoir entraîné leurs camarades sur une voie tortueuse, affirment qu'il s'agit d'un mouvement spontané initié par les employés qui faisaient des réclamations depuis longtemps. Et ainsi, de bouche à oreille, la grève s'est étendue.

Voilà qui montre que tout individu qui se retrouve sur le marché du travail doit maîtriser le code du travail, du moins les points essentiels qui concernent les relations avec l'employeur. ...

PAGE 3

Conférence régionale sur le foncier à Lomé

« apprendre de l'expérience du Togo », Solange Bandiaky-Badji

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme foncière, Koffi Tsolenyanou, a procédé hier mardi 12 octobre 2021 à Lomé, au lancement de la conférence régionale des institutions foncières nationales sur la sécurisation des droits fonciers communautaires en Afrique.



PAGE 11

	SOMMAIRE	Programme Cadre intégré renforcé Bientôt une centrale de production et de commercialisation d'emballages au Togo  P 4	Réduction des émissions de CO2 L'attrait des véhicules d'occasion freinera les progrès en Afrique  P 10	Déclaration des biens La formule choisie permettra-t-elle vraiment de lutter contre la corruption ?  P 11
---	-----------------	---	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

AKOLLOR Afi Kafui, propriétaire d'une entreprise de détergence

AKOLLOR Afi Kafui est une jeune Femme Togolaise qui a déjà travaillé pendant quelques années dans une structure privée de Lomé. Bravant la réticence de ses proches, cette mère de 3 enfants se lance dans l'entrepreneuriat. D'abord les perles, ensuite les sacs à base de natte plastique et enfin savons et détergents. C'est donc dans le domaine de fabrication et de commercialisation de savons et de détergents qu'elle excelle désormais à Djidjolé, en plein cœur de Lomé. Grâce au FNFI, elle a pu investir en matière première pour satisfaire une demande de plus en plus croissante. Retour sur l'histoire de dame AKOLLOR Afi Kafui.

PARCOURS

Aux quatre coins du Togo, grâce à différents programmes du gouvernement, des femmes et des jeunes entrepreneurs mettent leur énergie au service de nombreuses initiatives. Leur but est clair : créer de nouvelles opportunités économiques et contribuer au développement de leur communauté. C'est l'exemple de dame AKOLLOR Afi Kafui. Parce que très portée vers l'entrepreneuriat depuis son enfance, elle décide de quitter son emploi et de se réorienter dans la fabrication et la vente de différents produits. « Naturellement, je me sentais plus à l'aise dans l'entrepreneuriat, dans une activité libérale, donc je me suis lancée dans la production de différents produits. D'abord, j'ai commencé avec les perles, ensuite avec les sacs de natte, et aujourd'hui je suis dans les détergents », confie-t-elle.

Le marché du savon et

des détergents connaît un développement sans cesse croissant. Mais, la production du savon de lessive issue de la fabrication locale quant à elle relève encore du secteur informel à cause de l'absence des programmes de formation aux techniques de fabrication du savon. AKOLLOR Afi Kafui, a pu quant à elle suivre une formation qui présente les techniques améliorées de fabrication de savons et de détergents.

Mais très rapidement elle est confrontée à une demande excédentaire. AKOLLOR Afi Kafui n'arrivait plus à couvrir complètement le besoin de sa clientèle. Il lui fallait donc faire croître son offre. C'est ainsi qu'elle se mit à la recherche de fonds. « Il me fallait absolument investir pour agrandir mon offre. Heureusement, j'ai découvert le FNFI par le biais d'une microfinance » affirme-t-elle, très émue avant de préciser. « C'était lors d'une conférence.

Le représentant d'une microfinance a parlé du FNFI et de ses produits. Je me suis donc rapprochée de lui à la fin pour en savoir plus. Il m'a bien expliqué les choses, et j'ai trouvé que c'était intéressant » Rapidement, elle fait les démarches et obtient le crédit qu'il lui fallait. Et ce sera le Produit d'Accompagnement à la Formalisation PAF.

DEMARCHE STRATEGIQUE

L'idée pour AKOLLOR Afi Kafui est de se démarquer en mettant sur le marché des produits à vraie valeur ajoutée. « Je suis en arrivée aux détergents parce que nous sommes sur un continent assez poussiéreux. Ce qui fait que la demande pour les détergents est assez forte. Mais pour le moment le marché est très vierge. Il n'y a pas trop de concurrences » affirme-t-elle avec assurance et confiance. Elle mise surtout sur les réseaux sociaux pour écouler ses produits qui s'adressent à toutes les



AKOLLOR Afi Kafui

bourses. « Nous mettons l'accent sur la qualité de nos produits. En plus les prix sont très compétitifs. Ils varient de 1000 Frs à 45 000 Frs » ;

DEFIS

Les principales difficultés rencontrées par AKOLLOR Afi Kafui dans le développement de son projet sont : la difficulté au départ à communiquer et à se faire connaître, et plus tard le financement pour agrandir la capacité de production étant donné la demande grandissante. Pour surmonter le défaut du financement, elle a pu compter sur le FNFI.

OBJECTIFS ET CONSEILS

AUX FEMMES

Malgré les difficultés, AKOLLOR Afi Kafui déborde d'ambitions. « Notre objectif est d'avoir une marque qui représente le Togo. Nous avons même un projet de développement pour l'entreprise. Nous voulons même quitter l'étape artisanale pour l'étape industrielle ». S'adressant aux femmes Togolaises, elle dit ceci : « C'est vrai, plusieurs femmes mènent déjà des AGR, mais elles doivent aller au-delà, se formaliser et créer des vraies entreprises. Vous pouvez vous en sortir, d'abord par le courage. Mais aussi avec les structures d'accompagnement comme le FNFI ».

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél: (+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Malheureusement, lorsqu'on nous dit que les gens sont recrutés sans contrat et qu'ils signent juste un papier avec la mention « Lu et approuvé », sans avoir eu le temps de lire, il y a problème. Donc, dans cette affaire, il y a visiblement eu des ratés. Mais, cela justifie-t-il cette humiliation à laquelle l'on a assisté avec l'exigence des lettres de demande de pardon ? Comme on le sait tous déjà, depuis des années, les conditions de travail dans les sociétés de la zone franche dont Mèche Amina, sont décriées. Les gens se plaignent de travailler dans des conditions inhumaines pendant des heures et pour des salaires de misère. Nous ne sommes plus à l'ère de la déshumanisation du travail. Les théories tayloriennes ont montré leurs limites depuis des décennies. Que fait-on de l'école des relations humaines ? Les employeurs ne doivent-ils que penser à leurs profits et faire l'impasse sur le côté humain du travail ? En tout cas, cela ne peut que pousser les populations à initier des mouvements sociaux comme celui qui vise à boycotter les produits de Mèche Amina. Les responsables de cette société feraient mieux de ne pas ignorer ces cris de détresse. Le gouvernement de son côté devrait amener les investisseurs privés à respecter un minimum des conditions humaines du travail. Le ministre du Travail, Gilbert Bawara, est fortement interpellé dans ce dossier. Il faut bien sûr éviter de tomber dans le sensationnel comme certains ont l'habitude de le faire dès qu'un problème social ou politique survient. Mais, la réalité est là et personne ne peut la nier. Le respect du code du travail d'accord. Mais, sans les ressources humaines, la loi ne servirait à rien et personne ne parlera d'entreprise, encore moins de profit et d'économie. L'on doit promouvoir le visage humain de la loi.

E. Dadzie

Covid-19 et passe sanitaire au Togo

Difficile application de la mesure prise par le gouvernement

Parfois, lorsque l'on est tellement animé par le vif désir de protéger ses enfants, il peut arriver que des parents prennent des décisions difficilement applicables. C'est visiblement ce qui est arrivé au gouvernement du Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé. En prenant la décision d'imposer la présentation d'une preuve de vaccination avant d'accéder aux bâtiments publics, le gouvernement s'est retrouvé dans une posture pas tout à fait légale. L'exécutif a violé des droits des Togolais.

Se basant sur l'article 14 de la Constitution du 14 octobre 1992, qui dispose que « l'exercice des droits et libertés garantis par la présente Constitution ne peut être soumis qu'à des restrictions expressément prévues par la loi et nécessaires à la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé publique, de la morale ou des libertés et droits fondamentaux d'autrui », la Cour constitutionnelle affirme que le gouvernement ne peut pas faire d'exception

en prenant cette mesure uniquement pour les préfectures du Golfe et d'Agoue-Nyivé. De plus, la loi fondamentale, dispose à son article 11, que : « tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit ; l'homme et la femme sont égaux devant la loi ; Nul ne peut être favorisé ou désavantagé en raison de son origine familiale, de sa situation économique ou sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres ».



Aboudou Assouma, Pdt de la Cour Constitutionnelle

Ainsi, en retenant un périmètre d'application qui aurait compris exclusivement les préfectures du Golfe et d'Agoue-Nyivé au lieu de revêtir une portée générale, l'ordonnance sous examen méconnaît le principe d'égalité ci-dessus rappelé par la Cour constitutionnelle. « En procédant comme il l'a fait, le gouvernement crée

en réalité une discrimination entre les citoyens au regard de l'accès aux services et prestations publiques ; qu'il défavorise les citoyens vivant dans les préfectures du Golfe et d'Agoue-Nyivé par rapport à ceux des autres préfectures », ont martelé Aboudou Assouma et ses collègues. Pire, l'ordonnance soumise à la Cour ne tient

malheureusement pas compte des dérogations explicites visant les personnes se trouvant dans l'impossibilité de présenter une preuve de vaccination ou de test PCR négatif soit en raison de leur jeune âge, soit pour des motifs médicaux, soit encore pour d'autres motifs résultant de l'urgence. Le gouvernement doit donc constater l'impossibilité de l'application de cette disposition. Toutefois, saluons la vitalité de notre démocratie. Après un vote éclatant à l'Assemblée nationale, suite à une brillante démonstration, la Cour constitutionnelle émet un avis défavorable qui permet au gouvernement de retoucher sa copie.

Au final, l'essentiel est préservé : le respect des textes.

La rédaction

Assemblée nationale

Le projet de loi instituant l'assurance maladie universelle au Togo voté

Les députés ont voté, mardi 12 octobre au siège de l'Assemblée nationale à Lomé, le projet de loi instituant l'Assurance maladie universelle au Togo. Le texte vise à fournir des soins adéquats à tous les Togolais



Des députés à l'Assemblée nationale

Le projet de loi a été adopté en présence du ministre délégué auprès du ministre de la Santé, de l'Hygiène publique

et de l'Accès universel aux soins, chargé de l'accès universel aux soins, Mamissilé Akla Agba Assih, du ministre

des Droits de l'homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les institutions de la République, Christian Trimua, du ministre du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, Myriam Dossou-D'Almeida et du ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, Gilbert Bawara.

Le projet de loi instituant l'Assurance maladie universelle vise à garantir des soins de santé de qualité à toutes les couches de la population. Le texte institue un cadre légal et institutionnel pour une couverture santé universelle en lien avec le troisième Objectif de développement durable (ODD 3). Ce projet de loi s'aligne sur d'autres normes internationales du travail

comme la Convention n°130 de 1969 sur les soins médicaux et les indemnités de maladie et la recommandation n°2020 de 2012 relative aux socles de protection sociale.

« A travers la couverture maladie universelle, il ne s'agit pas de créer un régime minimum pour les exclus, mais d'inclure les exclus dans la couverture de tous », a précisé la présidente de l'Assemblée nationale Yawa Tsègan.

Le projet de loi institue également un système global et intégré d'Assurance maladie universelle composé d'un Régime d'assurance maladie obligatoire de base (Ramo) et un Régime d'assistance médicale (Ram). Il couvre les risques liés à la maladie, aux accidents non professionnels

et à la maternité. Les agents publics et assimilés, les travailleurs régis par le code du travail (secteur privé formel), les acteurs de l'économie informelle et agricole, les indépendants, les bénéficiaires de pension et de rentes et les personnes ne disposant pas de ressources nécessaires pour contribuer à l'assurance maladie obligatoire sont pris en compte par le nouveau système d'Assurance maladie universelle.

Pour Mme Agba Assih, cette couverture sanitaire universelle permettra d'assurer à l'ensemble de la population un accès aux services préventifs, curatifs de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin.

La rédaction

TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants

Réponse en

24h*

*Jours ouvrés (Pour les renouvellements)

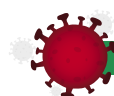
** Offre soumise à conditions.



www.boatogo.com



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



STOP COVID-19

Programme alimentaire scolaire

Un appui supplémentaire de près de 980 millions FCFA accordé par l'Etat

Au cours du Conseil des ministres tenu mardi 12 octobre à Lomé, la ministre du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes a présenté une communication sur la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire. Au cours de sa communication, Mme Myriam Dossou-D'Almeida est revenue sur l'appui supplémentaire accordé par l'Etat au programme.

Selon le Conseil des ministres, pour le compte de l'année scolaire 2020-2021, au total 475 écoles ont bénéficié du programme d'alimentation scolaire. Ainsi, plus de 131 870 élèves ont bénéficié d'un repas de qualité nutritionnelle et de quantité suffisante. Ces résultats ont été obtenus grâce à un apport supplémentaire de l'Etat de près de 980 millions de FCFA pour un montant cumulé de 2,1 milliards de FCFA, souligne le gouvernement.

Le Conseil ajoute qu'au cours de l'année académique 2021-2022, le programme s'étendra à 65 nouvelles écoles avec la poursuite de la création des jardins potagers au sein des établissements. Ainsi, l'extension du programme permettra de couvrir 187 152 élèves, soit 62% de l'objectif de 300 000 élèves bénéficiaires, tel que prévu par la feuille de route gouvernementale. Le programme d'alimentation scolaire permet de lutter contre la



Des bénéficiaires du programme

faim et d'améliorer le taux de fréquentation des élèves dans les écoles. Le programme d'alimentation scolaire a été lancé depuis 2008

et bénéficie de l'appui des partenaires comme la Banque mondiale. Les cantines scolaires permettent d'accroître l'accès des enfants des

communautés les plus pauvres du Togo à des repas scolaires réguliers, afin d'améliorer la fréquentation et la rétention des élèves.

Félix Tagba

Programme Cadre intégré renforcé

Bientôt une centrale de production et de commercialisation d'emballages au Togo

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Cadre intégré renforcé (CIR), une centrale de production et de commercialisation d'emballages sera mise en place au Togo. Pour réaliser cette initiative, des agents enquêteurs effectuent du 7 au 15 octobre prochain une enquête de collecte de données dans différentes structures au Togo.



Des emballages en carton

Dans le cadre cette mission, des agents passeront dans des entreprises fabricantes et utilisatrices d'emballages et les commerçants d'emballages basés au Togo. Il s'agit à travers cette enquête de faire une pré-étude de faisabilité sur la création d'une centrale de production et de commercialisation d'emballages au Togo.

Cette étude est initiée par le ministère du Commerce,

de l'Industrie et de la Consommation locale à travers le Secrétariat de mise en œuvre du cadre intégré renforcé. L'objectif de cette pré-étude est de quantifier pour le compte du sous-secteur de l'emballage, des données sur les entreprises fabricantes et utilisatrices des différentes gammes d'emballage au Togo, ainsi que celle des commerçants, précise un communiqué de la

Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT). La CCIT appelle les entreprises fabricantes et utilisatrices d'emballages et les commerçants d'emballages basés au Togo à réserver un bon accueil aux agents enquêteurs. « Il est demandé à tous les responsables des structures concernées de prendre les dispositions nécessaires pour leur réserver un bon accueil et, surtout, leur fournir des données fiables et sûres afin de contribuer à la réussite du projet », précise le communiqué de la CCIT.

La création d'une centrale de production et de commercialisation d'emballages au Togo va surtout servir aux entreprises locales qui sont obligées de faire recours à l'étranger pour l'emballage de leurs produits. Le projet va également soutenir l'économie togolaise tout en participant à politique de consommation locale.

Félix T.

Ethique du tourisme

Vers la ratification d'une convention-cadre par le Togo

Le Togo se prépare à ratifier la convention-cadre relative à l'éthique du tourisme. Le sujet est revenu au Conseil des ministres qui s'est tenu mardi 12 octobre à Lomé en présence du chef de l'Etat Faure Gnassingbé.



Pierre Lamadokou

Au cours de ce Conseil des ministres, le ministre de la Culture et du Tourisme, Pierre Lamadokou, a présenté une communication relative à la ratification par le Togo de la convention-cadre relative à l'éthique du tourisme. Les avantages de cette convention pour le Togo ont été présentés par le ministre.

« Le tourisme est un des leviers du développement économique de notre pays. La présente communication vise à proposer la ratification de la convention-cadre relative à l'éthique du tourisme. Cette convention

permettra de renforcer le cadre juridique et de contribuer à l'exploitation professionnalisée du secteur. Elle promeut un tourisme responsable, durable et accessible à tous », note un communiqué du Conseil des ministres.

La part du tourisme dans l'économie togolaise est importante. Le tourisme contribue à hauteur de 8% au PIB. Mais le secteur est durement ravagé par la pandémie du coronavirus. En 2020, les recettes du tourisme ont chuté de 64% au Togo. Des mesures sont prises pour relancer le secteur.

La rédaction

Société de l'information

Enjeux et défis des télécommunications au Togo

De la naissance du télégraphe aux communications par satellite et à l'Internet, en passant par la radiodiffusion sonore et télévisuelle, les travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont contribué à tirer parti des potentialités scientifiques et technologiques afin que les pays puissent répondre à un besoin fondamental de l'homme, celui de communiquer. Est-ce le cas du Togo?

Société de l'information, un concept dûment célébré



Cina Lawson, ministre togolais de l'Economie numérique

La première journée de la société de l'information a eu lieu le mercredi 17 mai 2006. Cette journée est célébrée tous les ans à la même date qui a été choisie à la suite de l'adoption par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies du projet de résolution A/RES/60/252 de l'Union internationale des télécommunications lors du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis en 2005. Comme prévu, la deuxième journée mondiale de la société de l'information a eu lieu le 17 mai 2007. Cette année, la principale préoccupation était de promouvoir l'accès et l'utilisation des TIC par les jeunes à travers le thème « Connecter les jeunes »... En 2008, lancement de l'appel pour une culture du partage sous le thème « Ensemble, échangeons le monde ». Initiation du débat sociétal : « Vers un nouvel écosystème de l'économie de la culture ». Prendre la mesure de pratiques culturelles numériques fondées sur l'échange, le partage, l'exploration, le remix et la participation du public pour débattre d'un écosystème de l'économie de la culture. L'accent étant mis sur l'intérêt de promouvoir

une culture du partage, édifée dans le respect des droits choisis par les auteurs. Volet universel de la fête de l'internet française... En 2010 Lancement appels aux biens communs et aux dons d'œuvres par les artistes pour la constitution d'un patrimoine universel commun... En 2013 - Tous Acteurs, le rendez-vous de la société civile, en partenariat avec le programme Tagore, Neruda, Césaire pour un Universel Réconcilié de L'Unesco, invite les médias à relayer les ferments de conscience, solidarité, créativité et les réponses apportées par la société civile, dans leur diversité culturelle, économique, sociale et Invite les pouvoirs locaux, à développer des médias locaux d'information et d'expression, à partager et croiser les regards culturels pour favoriser un lieu universel de débat. Afin de débattre des sujets sociétaux qui nous concernent tous ! L'avenir de notre planète, La santé, La sécurité alimentaire, l'éthique des médias, l'enjeu éducatif... En 2014, Rendez-vous de la société civile : sous le thème la société de l'information au service du Vivant avec le programme Tagore, Neruda, Césaire pour un Universel Réconcilié et ViaPlaNetVox.

« Réduire l'écart en matière de normalisation », le leitmotiv



Union internationale des télécommunications

La définition de normes est un pilier essentiel de la mission de l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les normes UIT contribuent à accélérer l'utilisation des TIC pour atteindre tous les Objectifs de développement durable. Les thèmes permettent aux membres de l'UIT et aux autres parties prenantes de premier plan de se concentrer sur les

possibilités qui s'offrent à eux pour permettre la participation des pays en développement aux activités de normalisation menées par l'UIT ; donner aux experts locaux les moyens de participer aux activités de normalisation menées aux niveaux national, régional et international; et encourager l'application des normes internationales dans les pays en développement.

Source: UIT

Télécommunications et société de l'information au Togo: « Les mégadonnées pour un méga impact »

Selon l'UIT, il s'agit de mettre l'accent sur le potentiel des mégadonnées au service du développement, l'objectif est d'étudier comment transformer des données imparfaites, complexes et souvent non structurées en informations exploitables au service du développement. Les mégadonnées, aussi connues sous le terme « big data » se définissent comme l'ensemble de données informatiques générées ainsi que l'ensemble des technologies et des pratiques ayant pour objectif de stocker de très grandes masses de données et à les analyser très rapidement. L'encadrement et l'exploitation des mégadonnées sont au cœur des préoccupations actuelles des différents acteurs. En effet, l'important

volume de données générées quotidiennement à l'insu des usagers, constitue une véritable mine d'or. Pas un jour ne passe, sans qu'un scandale numérique en lien avec l'espionnage numérique, la question de la protection des données et le respect de la vie privée, n'éclate. Les enjeux de ces nouvelles formes de pratiques informatiques bousculent profondément la manière dont les sociétés actuelles interagissent, opèrent et font des affaires. Ainsi, le Big Data est une nouvelle réalité de l'économie numérique : c'est le nouveau territoire de développement et de création de valeur pour les entreprises, les administrations, les citoyens, les collectivités, etc. Les opportunités sont immenses et semblent



Arcep, l'autorité de régulation au Togo

infinies. C'est pourquoi il devient important pour les organisations de s'approprier la data. L'analyse poussée de ces données permet de dégager des éléments d'information pouvant être utilisés comme outil décisionnel au niveau national (Togo), régional (Afrique de l'ouest) et international afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) tels que fixés par les Nations unies à l'horizon 2030.

Le Togo en tant que pays membre de l'UIT, ne saurait se soustraire de cette démarche de l'Union, qu'il appuie d'ailleurs très fortement. C'est pourquoi, le ministère des Postes et de l'Economie numérique œuvre notamment pour le rapprochement de l'administration et des administrés, en mettant en place des solutions TIC au service des usagers. Nous avons par exemple, la mise en ligne du site www.service-public.gouv.tg qui informe les citoyens de l'ensemble des démarches administratives, le dispositif AgriPME qui transforme le mobile des agriculteurs vulnérables en véritable porte-monnaie électronique pour le versement de subventions étatiques destinées à l'achat d'engrais assurant ainsi leur recensement et identification pour la mise en place d'un système d'identification agricole.

Au rang de ces initiatives, nous pouvons également citer le dispositif e-village, qui rapproche les localités (villages et cantons)

de l'administration centrale pour la diffusion des messages d'information et d'alerte, et le dispositif "Sofie", qui consiste en la mise en place d'une solution basée sur la téléphonie mobile pour signaler rapidement les pannes sur les ouvrages de forage d'eau, suivre et accélérer les réparations tout en appréciant l'efficacité des intervenants.

L'ensemble de ces solutions génèrent d'importantes quantités de données qui peuvent s'avérer très utiles lors des prises de décisions sur des questions d'orientation et/ou de réorientations, des stratégies et de politiques de développement dans tous les secteurs. En outre, le ministère œuvre également à la mise à disposition des données publiques également connues sous la dénomination « Open data » avec la mise en ligne d'un site web www.data.gouv.tg et s'intéresse tout particulièrement à la cartographie des données du secteur.

De manière générale est considérée comme Open data, une donnée qui peut être librement utilisée, réutilisée et redistribuée. Il s'agit d'une donnée numérique d'origine publique ou privée, notamment produite par une collectivité, un service public ou une entreprise. Il est opportun de préciser que les données ouvertes ne concernent pas les données personnelles, c'est-à-dire les données qui ne contiennent pas d'information sur des individus en particulier.

L'usage de ces dernières, doit être strictement encadré pour protéger les individus des différents abus et danger résultant du traitement des méga-données générées. Ainsi, le ministère travaille également sur l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des données à caractère personnel. Ainsi, le gouvernement togolais, conscient de l'impact des TIC sur le développement, s'est engagé dans un processus

de transformation numérique à travers des projets novateurs, qui, à terme, permettront d'assurer une certaine croissance économique, de renforcer le potentiel de son capital humain, de contribuer à la réduction des inégalités sociales et d'offrir un meilleur cadre de vie aux populations.

Source: ministère togolais de l'Economie numérique

La LCT félicite l'effort du gouvernement et plaide pour la réduction des coûts de communication au Togo



La célébration 2018 au Togo de la journée mondiale des télécommunications, a été l'occasion pour les associations des consommateurs de faire des propositions au gouvernement et aux opérateurs de téléphonie mobile pour l'amélioration du secteur. Voici les recommandations d'Emmanuel Sogadji de la Ligue des consommateurs du Togo (LCT) à l'occasion de cette journée placée sous le thème de, « l'entrepreneuriat dans le secteur des TICS au service du progrès social ». Selon la LCT, le secteur des télécommunications au Togo est confronté des problèmes liés à la couverture de réseau et les nombreuses incohérences dans les différents produits proposés par les sociétés et à la qualité défectueuse

des services internet entre autres. A l'endroit du gouvernement, elle propose: de consolider les acquis et d'œuvrer à la portabilité des numéros téléphoniques. La LCT félicite toutefois le gouvernement pour les efforts consentis ces derniers temps. Il est demandé aux opérateurs de téléphonie mobile de réduire les coûts de communication, de favoriser l'accès aux différents services, de sensibiliser les populations pour protéger les consommateurs des arnaques, et d'éviter les promotions nocturnes et les changements brusques des offres. Emmanuel Sogadji invite les consommateurs à une utilisation responsable des réseaux sociaux.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

ACHETEZ & LISEZ DESORMAIS



SUR
MON KIOSK.com
www.monkiosk.com

sur le portail
OU Lome.com
www.alome.com

WWW.TOGOMATIN.TG

Zoom sur le Togo qui impacte,
brille et ose

Suivez notre actualité sur
whatsapp (infos en DM)
www.togomatin.tg



: @Togomatin1



: Togomatin



: instagram.com / togomatin



: www.togomatin.tg

Photo du jour



Légendez en commentez la photo ci-dessus!

Débat

Tu pars à un mariage, on sert la nourriture et arrivé à ton tour la nourriture finit.

Tu ne dis rien. tu restes tranquille dans ton coin.

On sert La boisson, à ton tour ca finit aussi!

Tu as failli t'en prendre aux gens qui font le service , mais tu te retiens encore.

Mais au moment de partager les pique-dents on commence par toi.

Soyons honnêtes, comment vas-tu réagir ?

PHARMACIES DE GARDE (LOME) du 11 au 18 /10/ 2021			Quelques ambas- sades et consulats		
JEANNE D'ARC	PRÈS DE M.RENAULT	90 86 40 51	■ Ambassade des Etats-Unis;	Tél: 22 61 54 70	
ST ANTOINE	1048, AV. LIBÉRATION	96 80 10 07	■ Ambassade d'Allemagne;	Tél: 22 23 32 32	
BON SAMARITAIN	HÔPITAL DE BE	91 34 41 94	■ Ambassade de France;	Tél: 22 23 46 40	
OLIVIERS	BD. HOUPHÊT-BOIGNY	96 80 09 50	■ Ghana Embassy;	Tél: 22 21 31 94	
KODJOVIAKOPE	22 21 89 90	22 20 44 71	■ Ambassade d'Egypte;	Tél: 22 21 24 43	
HOPITAL	CHU-TOKOIN	22 20 08 08	■ Ambassade du Niger;	Tél: 22 21 60 25	
BON SECOURS	CASSABLANCA	70 45 76 74	■ Ambassade de Chine;	Tél: 22 22 38 56	
AMITIE	SOTED	70 25 02 57	■ Union Européenne;	Tél: 22 53 60 00	
LA PROSPERITE	BD EYADÉMA	70 44 86 96	■ Consulat de Belgique;	Tél: 22 21 03 23	
GBEZE	BD JEAN PAUL IL	22 26 32 61	■ Consulat de France;	Tél: 22 23 46 40	
BAH	HÉDZRANAWÉ	90 55 79 59	■ Consulat de Suisse;	Tél: 22 20 50 60	
ST PIERRES	HÉDZRANAWÉ	70 43 26 67	■ Consulat de Canada;	Tél: 22 51 87 30	
PEUPLE	MARCHÉ NUKAFU	22 26 84 22	■ Ambassade du Nigéria;	Tél: 22 21 60 25	
DEO GRATIAS	KEGUE DINGBLE	96 28 57 13	■ Ambassade du Gabon;	Tél: 22 26 75 63	
UNION	BD MALFAKASSA	96 32 97 26	■ Ambassade du Brésil;	Tél: 22 61 56 58	
O GRAIN D'OR	ZORROBAR	70 59 09 53	■ Consulat de Sénégal;	Tél: 22 22 98 35	
ADIDOGOME	ADIDOGOMÉ	22 50 54 85	■ Consulat du Burkina Faso.	Tel: 22 26 66 00	
SILOE	APÉDOKOË ATIGANGOMÉ	96 80 10 16	■ Consulat du Niger;	Tél: 22 22 43 31	
ACTUELLE	SÉGBÉ	96 80 09 95	■ Consulat du Bénin;	Tél: 22 20 98 80	
SEGBE	SÉGBÉ QT ZANVI	79 30 07 29	■ Ordre de Malte;	Tél: 22 21 58 11	
DJIDJOLE	DJIDJOLE	93 93 99 27	■ RDC;	Tél: 90 08 38 53	
ST JOSEPH	BRETELLE BE KLIKAME	91 09 46 38			
VIGUEUR	AGBALEPEDOGAN	70 44 81 96			
MILLENAIRE	AGOË-NYIVÉ	22 51 64 31			
DIEUDONNE	LEO 2000	70 44 84 59			
OSSAN	CARREFOUR AVEDJI	70 40 44 25			
APOLLON	AVÉDJI	70 41 01 07			
CLEMENCE	AGOË	70 21 26 26			
NABINE	AGOË ANOMÉ	98 97 97 96			
VITAS	AGOË ASSIYÉYÉ	22 25 63 43			
EXCELLENCE	AGOË DÉMAKPOË	93 27 95 54			
ESPACE VIE	AGOË LOGOPÉ	99 85 89 07			
DIVINA GRACIA	AGOË-FIOVI	96 80 10 21			
NOUVELLE TULIPE	LÉGBASSITO	99 47 00 70			
TCHEP'SON	TOGBLÉKOPÉ	96 90 04 64			
LE ROCHER	AGOË ZONGO	99 08 05 01			
ST MICHEL	AGOË-NYIVÉ	70 43 30 43			
ASSURANCE	ADÉTIKOPÉ	96 82 76 76			
SANGUERA	SANGUÉRA	99 90 89 72			
GANFAT	AGOE DALIKO	70 22 15 15			
AVEPOZO	AVÉPOZO	22 27 04 86			
DE L'EDEN	BAGUIDA	70 42 13 98			

Blagues

Socrate dit :

Quand j'étais jeune je n'aimais pas me lever tôt, et ma mère détestait ce comportement de ma part car elle rêvait de me voir un jour comme un riche marchand.

Et un jour ma mère est allée avec moi chez le professeur..et se sont mis d'accord qu'il me donne une leçon !

Il me recitait les avantages de se lever tôt.

- Professeur : Socrate, je vais te raconter une belle histoire, et tu me diras qu'est-ce que tu en as bénéficié, d'accord ?
- Socrate : D'accord
- Le professeur : Il y avait deux oiseaux, dont l'un se réveillait tôt et mangeait des insectes et nourrissait ses petits, et le second se réveillait tard et ne trouvait rien à manger... Qu'as-tu retiré de l'histoire, Socrate ?!
- Socrate :

Les insectes qui se réveillent tôt sont mangés par les oiseaux !

Scandale à l’église ce dimanche !

Témoignage de menstruation à l'église.

Ce dimanche, pendant le culte, une fille teint clair de 16 ans se leva et dit : "Louez l'Éternel".

Toute l'Assemblée a crié de joie: Alléluia !

Elle poursuit en disant: "Depuis l'âge de 14 ans j'ai vécu des périodes menstruelles très douloureuses mais maintenant avec une série de prière et retraite avec le frère Paul dans sa chambre, mes menstrues ont cessé depuis plus de 3 mois maintenant. Plus de douleur, plus de règle. Vous pouvez même voir que je suis devenue plus grosse et plus jolie. C'est maintenant je profite encore de cette occasion pour lui redemander s'il peut encore m'aider à prier sérieusement pour le petit problème de vomissements, de fatigue, des crachats. Louez l'Éternel. L'église entière était silencieuse

Tous les regards se sont dirigés vers le frère Paul .

Le pauvre frère Paul s'est évanoui .

Nous venons d'apprendre qu'il s'est réveillé.

Les bons plans et les bonnes adresses	
AGENCE DE COMMUNICATION	COURRIER EXPRESS
AG Partners: Sise à Cassablanca www.couleurafrique.com	DHL (Qtier Nyékonakpoë, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51 EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51) FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96 TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68 SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26
Larry Event Day (LED) Une agence évènementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel Communication, Location d'espaces Conseils, Wedding Planner et Décoration Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers	OPERATEURS TELEPHONIQUES
SUPERS MARCHES A LOME	MOOV :Tél. 22 20 13 20 TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11 TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14
CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche) LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43	SANTE GENERALISTES
FRUITS ET LEGUMES	DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77 CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37 CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77 CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01 CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68 HORLOGE PARLANTE; Tél: 116 CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72
MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion) MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO) PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38	OU MANGER ET DORMIR A LOME?
DANSE ET COURS DE ZUMBA	RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona) Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80 HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30 HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63 LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11
AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919 COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90 COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier : Foréver; Tél : 90 17 03 30 COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75 CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87 SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86	MUSCULATION ET MASSAGE
AVIATION	Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30 AFT (Africa Fitness Time)Qt: Décon. Tél: 97 99 7919 BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72 GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoë, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60 GYM FIL «O»PARC (Agoë Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28 GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70
AERO-CLUB DU GOLFFE (Route de l'aéroport) Tél : 22 40 04 99	



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'entreprise spécialisée dans le textile ITC Rmg va planter 750 machines à tricoter rectilignes au sein de la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA) au Togo

Adetikopé, 11 octobre 2021 - La PIA a le plaisir d'annoncer la création en son sein, d'une entreprise de confection textile de classe mondiale baptisée "Togo Clothing Company". L'investissement total est évalué à 20 milliards de Francs CFA, il devrait générer 23 milliards de Francs CFA de valeur à l'exportation par an et créer 2 000 emplois directs.

La Togo Clothing Company (TCC) a été créée par ITCRmg, une entreprise qui a une solide expérience dans la fabrication et le commerce de vêtements et qui compte des acheteurs dans le monde entier tels qu'Ellesse, Beverly Hills Polo Club, Kappa, Louis Philippe et bien d'autres.

La TCC fera partie du parc textile durable de pointe de la PIA et fournira des services tout au long de la chaîne de valeur, de l'approvisionnement en coton traçable et responsable à une infrastructure logistique de premier ordre en passant par les énergies renouvelables (dont des panneaux solaires). La construction de l'unité de confection débutera en novembre 2021 et l'exploitation devrait commencer en mai 2022. Une fois achevée, l'usine comprendra un total de 750 machines à tricoter et devrait générer 2 000 emplois directs.

La TCC respectera les normes sociales et environnementales les plus strictes et créera un modèle durable révolutionnaire dans le textile en Afrique de l'Ouest. La compétitivité de la production en termes de prix devrait être comparable à celle de concurrents internationaux tels que l'Inde, le Bangladesh, le Cambodge ou la Chine.

**Sani Yaya, ministre togolais des Finances**

« La création de la Togo Clothing Company est l'accomplissement d'une étape importante pour la toute récente Plateforme Industrielle d'Adetikopé. Ce succès s'inscrit dans la vision du Président de la République, SEM Faure Essozima Gnassingbé de positionner le Togo comme une plaque tournante régionale de l'industrie textile. Cette réalisation montre ce que des investisseurs habiles et audacieux peuvent faire au Togo. »

**Zahir Sait, PDG, International Trading Company Rmg**

« La Togo Clothing Company est une réalisation majeure à la fois pour le Togo et pour ITCRmg. Cette nouvelle usine de fabrication va générer des milliers d'emplois localement. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation des femmes. Une formation technique dans la fabrication de vêtements, le développement des compétences et la rationalisation de la chaîne d'approvisionnement locale entraînant des marges accrues et une empreinte carbone réduite dans le cadre de notre initiative de développement durable seront les points forts immédiats du projet. »

À propos de PIA

La Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA) est un partenariat public-privé entre la République du Togo et Arise Integrated Industrial Platforms (IIP). Arise IIP développera, financera, construira et gèrera cette plateforme industrielle dédiée à la transformation des ressources naturelles du Togo et les exportations agricoles. La PIA se concentre principalement sur le coton, l'agro-industrie, la logistique et d'autres secteurs (mobilité électrique, etc.). Les opérations ont démarré en juin 2021. La PIA devrait générer un bénéfice économique et social important pour le Togo avec la création de plus de 100 000 emplois, y compris des emplois industriels pour les femmes.

À propos d'ITCRmg

International Trading Company (ITCRmg) est un fabricant de textile basé en Inde. Depuis 2001, l'entreprise produit une large gamme de produits tricotés : pulls, pull-overs, cardigans, écharpes, gants et bonnets pour hommes, femmes et enfants. ITCRmg fournit des clients internationaux célèbres (Macy's, Van Heusen, Tommy Hilfiger, Louis Philippe). La société exploite quatre unités de production en Inde.

ARISE IIP : www.ariseiip.com

PIA : <https://pia-togo.com>

Contact : media@arisenet.com



Réduction des émissions de CO2

L'attrait des véhicules d'occasion freinera les progrès en Afrique

Les véhicules d'occasion sont très à la mode en Afrique, puisque c'est ce que le niveau de vie permet d'acquérir. Ceux qui osent acheter les véhicules tout neufs ne sont pas très nombreux. Or, les véhicules d'occasion venus la plupart du temps d'Occident ou d'Asie, émettent plus de gaz à effet de serre. Leur bilan carbone n'est pas avantageux. Et vu que les Africains n'ont que cela comme solution pour l'instant, les objectifs de réduction des émissions pourraient être difficiles à atteindre sur le continent.

Alors que de nombreux pays développés se sont engagés à éliminer progressivement les véhicules à essence et diesel au cours des deux prochaines décennies, la transition sera plus compliquée dans les pays en développement, où les vieilles voitures importées d'Europe, du Japon et des États-Unis sont souvent la seule option abordable. Beaucoup de ces véhicules usagés émettent des gaz d'échappement dangereux : les personnes sont exposées à des niveaux élevés de pollution atmosphérique. En outre, ces véhicules ne sont pas en état de marche, ce qui entraîne une augmentation des accidents et des décès. Rob de Jong, chef de l'unité "Mobilité durable" du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue), estime qu'il est impossible d'atteindre les objectifs d'émissions zéro fixés par l'Accord de Paris sur les

changements climatiques sans réglementer le commerce des voitures d'occasion. C'est un point qu'il prévoit de soulever lors du prochain sommet sur le climat, connu sous le nom de Cop26. « Au fil des ans, alors que la demande de voitures d'occasion abordables a augmenté dans les pays en développement, nous avons constaté une augmentation des exportations de véhicules polluants et obsolètes en provenance des pays développés. Ces problèmes sont tous interconnectés. Si nous voulons que le parc automobile mondial devienne électrique, il faut s'attaquer à ce problème dans le cadre de cette démarche », explique-t-il. De nombreux véhicules d'occasion exportés ne sont pas conformes aux normes de sécurité ou d'émission dans leur pays d'origine, certains étant même dépourvus de pièces essentielles ou de

dispositifs de sécurité, tels que les filtres à air. Dans l'idéal, ces véhicules seront rapidement éliminés dans le cadre de la transition mondiale vers la mobilité électrique mais, en attendant, les experts estiment que ce commerce doit être réglementé, notamment parce que le parc automobile mondial doublera d'ici à 2050 et que 90 % de cette croissance aura lieu dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans un rapport historique publié en octobre dernier, le Pnue a constaté que les trois plus grands exportateurs de véhicules d'occasion, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis, ont exporté 14 millions de véhicules légers d'occasion dans le monde entre 2015 et 2018. Sur les 146 pays étudiés dans le rapport, environ deux tiers ont des politiques "faibles" ou "très faibles" réglementant l'importation



Vue partielle des véhicules d'occasion dans un parc automobile

de véhicules d'occasion. Le rapport appelle à une harmonisation des réglementations au niveau mondial et régional afin de « garantir que les véhicules d'occasion contribuent de manière significative au passage à une mobilité plus propre, plus sûre et plus abordable. » Cela pourrait notamment se produire si les véhicules d'occasion à faibles émissions ou sans émissions étaient promus comme un moyen abordable pour les pays en développement d'accéder aux technologies avancées. Au lieu d'exporter des véhicules anciens et polluants, les pays développés pourraient les envoyer dans des centres de recyclage, créant ainsi des emplois et mettant en place un système circulaire

qui fournit des matières premières recyclées aux constructeurs automobiles. Et, à mesure que l'offre aux pays en développement diminue, les prix augmentent, ce qui incite financièrement les pays en développement à accroître leur propre capacité de production et jette les bases d'une transition éventuelle vers des systèmes de transport plus propres. Mark Carney, l'envoyé spécial des Nations unies pour le climat et la finance, a fait observer que le moratoire sur les moteurs à combustion interne dans l'Union européenne et au Royaume-Uni après 2030 signifie que l'industrie peut s'avancer dès maintenant et apporter les changements nécessaires.

Edem Dadzie

Cop 26

Patricia Espinosa soulève quatre priorités à prendre en compte

À quelques jours de l'ouverture de la Cop26 sur le climat, la secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Patricia Espinosa, énumère quatre priorités à prendre en compte. C'était lors d'une réunion des Pays les moins avancés (PMA) tenue le 11 octobre 2021.



Patricia Espinosa

Il s'agit premièrement du respect des engagements existants. L'une des questions clés est l'apport d'un soutien financier aux

pays en développement, en particulier la promesse faite par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars

par an en financement climatique pour répondre aux besoins des nations en développement. Cet aspect est essentiel pour instaurer

la confiance. Deuxièmement, il faut conclure les négociations encours. Ils'agit notamment de résoudre les questions complexes relatives aux règles de l'article 6, afin de permettre aux outils de marché et hors marché de lancer leurs opérations. En outre, les gouvernements doivent s'assurer que le cadre de transparence prévu par l'Accord de Paris est techniquement prêt à fonctionner et doivent également faire avancer les travaux dans les domaines liés à l'adaptation et aux pertes et dommages. Troisièmement, une ambition accrue doit se mettre en marche sur tous les aspects clés de l'agenda climatique. Il s'agit notamment des plans d'action nationaux pour le climat, connus sous le nom de Contributions déterminées au niveau national (CDN), alignés sur la science ; des stratégies

à long terme qui peuvent garantir la neutralité climatique d'ici 2050 ; et des progrès sur les questions importantes du renforcement de la résilience. Quatrièmement, il ne faut laisser aucune voix inaudible. C'est peut-être le point le plus important. En effet, le succès à Glasgow implique de s'assurer qu'aucune voix n'est ignorée et qu'aucune proposition viable n'est laissée sur la table. Reconnaisant le pouvoir et l'influence remarquables des villes, des régions, des entreprises, des investisseurs et des établissements d'enseignement du monde entier, la secrétaire exécutive d'ONU Climat a déclaré que ce « multilatéralisme inclusif était fondamental pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux ».

TM et ONU climat

Conférence régionale sur le foncier à Lomé

« apprendre de l'expérience du Togo », Solange Bandiaky-Badji

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme foncière, Koffi Tsolenyanou, a procédé hier mardi 12 octobre 2021 à Lomé, au lancement de la conférence régionale des institutions foncières nationales sur la sécurisation des droits fonciers communautaires en Afrique.



Photo de famille

L'atelier entend développer des stratégies pour élargir les droits fonciers communautaires. Pour ce faire il sera question de voir quelles stratégies de la sécurité des droits de tenure pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales sont possibles, tirer les leçons de ces stratégies pour opérationnaliser la sécurisation des droits fonciers communautaires, chercher les enjeux et les opportunités d'innovation et d'intensification,

réfléchir sur les rôles et fonctions mais aussi des obstacles et opportunité des institutions foncières nationales dans la mise en œuvre des réformes dans la décennie 2020-2030, le rôle des institutions foncières dans les processus de réforme et d'exécution dans le contexte de la promotion de la sécurité foncière communautaire et coutumiers.

Outre ces objectifs, les travaux permettront de discuter des progrès accomplis par rapport aux engagements des

gouvernements africains en ce qui concerne l'élaborations et la mise en œuvre des politiques foncière dans leurs pays respectifs ainsi que l'impact de la mise en œuvre des plans de travail élaboré par différents gouvernements lors de la rencontre de Madagascar en 2019.

« L'un des objectifs principaux de cet atelier c'est d'apprendre de l'expérience du Togo qui est un exemple de réussite en Afrique pour plusieurs raisons parce que le corps foncier domanial du Togo

de 2018 reconnaît les droits fonciers communautaires et coutumiers. Ce qui n'est pas évident dans beaucoup de pays et aussi c'est une approche participative inclusive qui reconnaît les droits fonciers des femmes », a déclaré Solange Bandiaky-Badji, la Présidente du groupe des droits et ressources, coordinatrice de l'initiative des droits et ressources.

Pour le ministre Koffi Tsolenyanu, « Le choix porté sur le Togo pour abriter la troisième édition de la rencontre est un motif d'exaltation et de reconnaissance pour les efforts constants fournis pour la sécurisation des droits fonciers à tous les concitoyens. L'agence 2063 de l'Union africaine a relevé que les politiques foncières en Afrique doivent constituer un cadre pour le renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions d'existence.

Au niveau du Togo, le ministre rapporte que le pays s'est résolument engagé dans un processus de réforme foncière en privilégiant l'approche participative et inclusive à tous les échelons du

territoire. C'est le cas de l'adoption en 2018, de loi N° 2018-005 portant code foncier et domanial qui a pour objectif l'amélioration de la gouvernance foncière dans le pays en fixant les cadres institutionnel et normatif. Ce qui selon le ministre promeut la sécurisation des droits fonciers communautaires en prescrivant des normes notamment l'imposition des mesures coercitives au transfert à titre définitif d'une terre rurale de tenure foncière coutumière, la mise en valeur et à la gestion des terres rurales, au droit d'accès de la femme à la terre et la gestion des ressources naturelles.

Après Madagascar et Lomé, une quatrième édition aura lieu, soutient la coordinatrice qui affirme que cette édition se tiendra dans deux ans dans un pays où il y a des opportunités d'apprentissage des opportunités de mise en œuvre du la loi ou des opportunités d'apprentissage par rapport aux autres pays qui sont présents.

Prévus pour deux jours, les travaux se poursuivent et prennent fin aujourd'hui.

Déclaration des biens

La formule choisie permettra-t-elle vraiment de lutter contre la corruption ?

Le 24 janvier 2020, les députés togolais ont adopté la loi organique n°2020-003 fixant les conditions de déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics. Et pour montrer la volonté des autorités togolaises de partir en guerre contre la corruption, le 17 juin 2021, une autre loi organique a été introduite à l'Assemblée nationale et adoptée par les députés pour la modifier et la compléter. Toutefois, l'on se demande si la formule choisie permettra vraiment de lutter efficacement contre la corruption dans notre pays ?

La nouvelle loi organique permet la rationalisation des ressources humaines chargées d'assister le médiateur de la République. Il consacre également la déclaration des biens en ligne. Le médiateur de la République fait la déclaration de ses biens et avoirs devant le président de la Cour constitutionnelle. Le président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement, les présidents et les membres du bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat, les présidents et les membres des bureaux de la Haute

autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), du Conseil économique et social, de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), les membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), feront leurs déclarations devant le médiateur de la République. Il en sera de même pour les magistrats des Cours et tribunaux, les directeurs des administrations centrales, les directeurs et comptables des établissements et des entreprises publics. En Conseil des ministres il y a quelques semaines, la cheffe



Victoire Tomégah-Dogbé, cheffe du gouvernement togolais

du gouvernement togolais, Victoire Tomégah-Dogbé a informé les ministres qu'ils doivent se préparer à déclarer leurs biens. L'exécutif pourra ainsi donner l'exemple aux autres corps concernés aussi par l'exercice. Et l'on apprend que selon la nouvelle version de la loi sur la déclaration des biens, les informations fournies au médiateur de la République ne seront pas rendues publiques. Le gouvernement et

l'Assemblée nationale ont certainement des raisons valables qui les ont poussés à choisir cette option. Mais, est-ce que le fait que les biens d'un dirigeant ou d'un haut fonctionnaire de l'administration ne soient pas connus par toute la population ne constituera pas un frein à la lutte contre la corruption ? Certains de nos compatriotes ne sont pas d'accord avec cette formule et citent des cas comme celui du Burkina Faso

où la déclaration des biens est connue de tout le monde. Maintenant, pour que la formule choisie chez nous marche, il va falloir que la justice fonctionne correctement, afin que les autorités judiciaires compétentes se saisissent immédiatement de toutes irrégularités dans les comptes d'un fonctionnaire de l'Etat, en demandant que le médiateur de la République mette à sa disposition la déclaration des biens de ce dernier, à des fins d'investigation.

Mais, voilà que selon le président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et président de la Cour suprême, le juge Abdoulaye Yaya, la justice togolaise a d'énormes problèmes. L'un de ces problèmes est malheureusement la corruption. Pourra-t-on alors s'en sortir ? L'avenir nous le dira.

Edem Dadzie



LE F1 MAX 4G À CE PRIX ! J'ACHÈTE PIAAAM...



38 400^{FCFA}

15 900^{FCFA}



4G

F1 MAX

DOUBLE
SIM

ROM 8GB + RAM 1GB
LECTEUR MICRO SD
JUSQU'À 32 GB

13MPX DOUBLE
CAMERA + DOUBLE
FRONT CAMERA
5MPX

BATTERIE
AMOVIBLE
3500MAH

4G WIFI
HOTSPOT WIFI
BT A-GPS

LECTEUR
D'EMPREINTE
DIGITALE

Disponible en Agence dans la limite des stocks disponibles.
Offre valable jusqu'au 31 octobre 2021.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



CMJN